

La marionnette Moodle et son acolyte, le petit **Questionnaire** au service du **C**ontrat **P**édagogique pour la **R**éussite **É**tudiante

Université de Perpigna Via Domitia

Zone de streaming

Casting



Morgane Almerge

Université de Perpignan Via Domitia

Zone de streaming

- Retracer les différentes étapes du projet de dématérialisation du CPRE (Contrat Pédagogique pour la Réussite Étudiante) à l'UPVD
- Décrire comment Moodle a été détourné de son usage initial pour répondre à des besoins administratifs et pédagogiques spécifiques
- Identifier les adaptations successives du dispositif en fonction des retours des acteurs et des contraintes organisationnelles
- Reconnaître le rôle clé de l'ingénieure pédagogique et des différents acteurs institutionnels dans la conduite du changement.



Exposition : Le projet entre en scène

Acte 1 : La Genèse : dématérialisation du CPRE sur Moodle

Scène 1 : les fils de la commande

Scène 2 : le début du spectacle

Scène 3 : Le réajustement du Marionnettiste

Acte 2 : La récupération institutionnelle autonome vs concertée

Scène 1 : les fils de la commande

Scène 2 : le début du spectacle

Scène 3 : le retour de la marionnettiste

Acte 3 : La concertation élargie : les péripéties commencent

Scène 1 : la préparation de la scène éducative

Scène 2 : le clap de validation

Scène 3 : le tour de scène des modifications

Scène 4 : la généralisation à l'affiche : le théâtre des demandes

Acte 4 : La pièce s'écrit encore : évolutions et nouveaux acteurs

Le Rideau se lève sur la discussion : Partage de points de vue

Zone de streaming



Le contrat en question

Zone de streaming





Contrat de réussite étudiante

Le Contrat Pédagogique de Réussite (CPR) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté licence du 30 juillet 2018, dont les dispositions prévoient que « chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite ».

Ce contrat vous permet de communiquer toutes les informations générales et contraintes particulières nécessaires à votre accompagnement pédagogique.



CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.



Prévisualisation de la saisie du contrat

Avant de saisir votre contrat, nous vous proposons une prévisualisation vidéo de toutes les étapes par lesquelles vous allez passer lors de votre saisie.

CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Démonstration étudiant

Zone de streaming





CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annances

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.



Prévisualisation de la saisie du contrat

Avant de saisir votre contrat, nous vous proposons une prévisualisation vidéo de toutes les étapes par lesquelles vous allez passer lors de votre saisie.

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#)



Contrat de réussite étudiante SJE AES

À faire : L'étudiant doit soumettre ce questionnaire pour compléter l'outil

Disponible, mais pas affichée sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et validé

Non disponible à moins que : Vous soyez membre du SJE_sicence_AES (caché sinon)



Document joint AES

Disponible, mais pas affichée sur la page de cours

Espace de cours Moodle :

Mm25

Démonstration enseignant / scolarité

Zone de streaming

Modalités pédagogiques et rythme de la formation suivie		
Choisissez les modalités pédagogiques et le rythme de la formation de votre choix :		
Réponse	Moyenne	Total
Licence en 3 ans (classique) sans aménagement	44%	84
T1 : Licence en 3 ans (classique) et suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologiques et disciplinaires	4%	7
Redoublement	6%	11
T2 - 1ère année : Licence en 4 ans AVEC suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire	8%	15
T2 - 1ère année : Licence en 4 ans SANS suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire	14%	
T2 - 2ème année	11%	
Redoublement de droit	1%	
AJAC Licence 1 / Licence 2	2%	
3 PE	6%	
L AS	13%	
Double inscription (double licence)	1%	

En cochant la case **Oui**, le **contrat est considéré comme "Lu et approuvé"** par l'étudiant :

Réponse	Moyenne	Total
Oui	99%	189
Non	1%	1
Total des réponses à la question		
	100%	190/190

Mail	Q06_Format	Q07_Règle	Q08_Article	Q09_Article 3 – Parcours	Q11_Validation signature	Q12_Date de signature
ient.can@L1 Darwin	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-18
sa.bedra@DAEUB	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-03
h.garcon@Portail DARV	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-02
lle.hube@L1 Darwin T2	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-06
e.duran@L2 espagnol	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2025-01-16
iael.can@Couture	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-07-27
eeaelizat@Licence T2 D	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-02
a.male@Licence L1 Pc	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-13
meh.bag@Licence	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-04
horsets@L1 Darwin T2	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-15
bord@e@L1 Darwin	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-26
an.cleon@licence L1 da	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-10
na.sarra@L1 DARWIN T1	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-12-06
d.dalton@redoubleme	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2025-01-01
ent.guegl@L1 darwin	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-13
s.planas@L1 Darwin	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-11
bouham@Licence	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-10-01
lis.tastu@prepa inferr	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-30
rine.ana@Licence bio	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2025-01-20
af.chem@Aucune	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-07
me.aym@L1 Darwin (T	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1 : J'ai lu cette page	1		2024-09-30

Zone de streaming

Exposition : Le projet entre en scène

Acte 1 : La Genèse : dématérialisation du CPER sur Moodle

Scène 1 : les fils de la commande

Scène 2 : le début du spectacle

Scène 3 : Le réajustement du Marionnettiste

Acte 2 : La récupération institutionnelle autonome vs concertée

Scène 1 : les fils de la commande

Scène 2 : le début du spectacle

Scène 3 : le retour de la marionnettiste

Acte 3 : La concertation élargie : les péripéties commencent

Scène 1 : la préparation de la scène éducative

Scène 2 : le clap de validation

Scène 3 : le tour de scène des modifications

Scène 4 : la généralisation à l'affiche : le théâtre des demandes

Acte 4 : La pièce s'écrit encore : évolutions et nouveaux acteurs

Le Rideau se lève sur la discussion : Partage de points de vue

Zone de streaming



Décor : Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) - Pluridisciplinaire - $\approx$ 9000 étudiants

Personnages :

- 1 Ingénieure Pédagogique (marionnettiste)
- 1 Directeur de la Composante des Sciences Exactes et Expérimentales (DirComp. SEE)
- 3 Vice-Présidents formation (VP CFVU)
- 1 directrice de la Direction de la Formation et de la Vie Universitaire (DFVU)
- 21 Directeurs d'Études (DE)

Sujet :

Le Contrat Pédagogique pour la Réussite Étudiante (CPRE), issu de la loi ORE (Orientation et Réussite des Étudiants), est un contrat dématérialisé signé entre chaque étudiant et son établissement universitaire.

Zone de streaming



- **Scène 1 : Les fils de la commande**

Octobre
2023

DirComp. SEE passe commande IP -> CPRE papier : volonté de dématérialiser la démarche pour simplifier la vie des Directeurs d'Études.

En mode papier : tous les L1 réunis dans un amphithéâtre, distribution des contrats papiers et chasse aux contrats signés pendant des semaines.

Zone de streaming



Acte 1 : La Genèse : dématérialisation du CPER sur Moodle Mm25

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOZITA



PORTAIL DARWIN

CONTRAT PEDAGOGIQUE POUR LA REUSSITE ETUDIANTE
Année universitaire 2023/2024

Entre
NOM et Prénoms de l'étudiant(e) :
Date de naissance :
Téléphone :
Adresse mail de contact :
Formation suivie en 2022/2023 :
Et
L'UFR SEE de l'UPVD, représentée par son Directeur M. THIERY Frédéric,

MODALITES PEDAGOGIQUES ET RYTHME DE LA FORMATION SUIVIE
☐ Licence en 3 ans (classique) sans aménagement
☐ T1 : Licence en 3 ans (classique) et suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologiques et disciplinaires ☐ Redoublement
☐ T2 : Licence en 4 ans avec suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire ☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année ☐ Redoublement de droit
☐ AJAC Licence 1 / Licence 2 ☐ 3 PE ☐ LAS
☐ Double inscription (double licence)

Date : Fait en 2 exemplaires
« Lu et approuvé » Pour le Président
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR
Signature de l'étudiant(e)
☐ 1 Exemplaire à signer et à conserver par les services de scolarité)
☐ 1 Exemplaire à signer et à conserver par l'étudiant(e)
A conserver par l'étudiant(e)

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOZITA



PORTAIL DARWIN

CONTRAT PEDAGOGIQUE POUR LA REUSSITE ETUDIANTE
Année universitaire 2023/2024

Entre
NOM et Prénoms de l'étudiant(e) :
Date de naissance :
Téléphone :
Adresse mail de contact :
Formation suivie en 2022/2023 :
Et
L'UFR SEE de l'UPVD, représentée par son Directeur M. THIERY Frédéric,

MODALITES PEDAGOGIQUES ET RYTHME DE LA FORMATION SUIVIE
☐ Licence en 3 ans (classique) sans aménagement
☐ T1 : Licence en 3 ans (classique) et suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologiques et disciplinaires ☐ Redoublement
☐ T2 : Licence en 4 ans avec suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire ☐ 1^{ère} année ☐ 2^{ème} année ☐ Redoublement de droit
☐ AJAC Licence 1 / Licence 2 ☐ 3 PE ☐ LAS
☐ Double inscription (double licence)

Date : Fait en 2 exemplaires
« Lu et approuvé » Pour le Président
et par délégation,
Le Directeur de l'UFR
Signature de l'étudiant(e)
☐ 1 Exemplaire à signer et à conserver par les services de scolarité)
☐ 1 Exemplaire à signer et à conserver par l'étudiant(e)
A conserver par la scolarité

CONTRAT PEDAGOGIQUE POUR LA REUSSITE ETUDIANTE
Année universitaire 2023/2024

Règlement général d'accompagnement

Préambule
La Loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n° 2018-166 du 8 mars 2018 vise à « favoriser la réussite de tous les étudiants » au travers de la mise en place « de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis » lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Article 1 – Institution du parcours d'accompagnement

Objectifs
Dans le cadre de l'application de la loi ORE du 8 mars 2018 et de l'arrêté Licence du 31 juillet 2018, l'Université de Perpignan Via Dozita met en place, après un examen approfondi des dossiers lors de la procédure de préinscription (Parcours), des dispositifs d'accompagnement personnalisés pendant la licence destinés à favoriser la réussite des étudiants.

Le présent règlement a pour objet de formaliser le dispositif d'accompagnement personnalisé mis en place avec l'étudiant.

Caractéristiques
Tous les candidats ayant définitivement accepté une inscription en L1 « Oui-si » bénéficient de mesures d'accompagnement pédagogiques inédites et personnalisées. Ils pourront profiter :

- d'une adaptation à leur parcours de Licence et de leurs activités universitaires,
- de remédiation dans certaines disciplines (en présentiel et/ou en distanciel),
- d'entretiens personnalisés avec leur Directeur des études.

Ces parcours personnalisés de Licence 1 ont pour objectif de :

- Fournir des méthodes et du temps à chaque étudiant pour réussir ses études,
- Procurer aux étudiants entrant en L1 les meilleures conditions possibles d'accueil,
- Renforcer leur accompagnement pédagogique avec un suivi personnalisé,
- Faciliter leur insertion progressive dans l'enseignement supérieur.

Si le candidat inscrit dans un dispositif T2 est boursier, la seconde année ne vaut pas redoublement.



CPRE Version papier SEE

Zone de streaming

Acte 1 : La Genèse : dématérialisation du CPER sur Moodle *Mm*25

Octobre
2023

• Scène 2 : Le début du spectacle

- Activité Devoir pour dépôt du contrat
- Solution Docusign envisagée : VP Num (juriste) précise que la signature électronique est avancée ou qualifiée, adaptée et même requise pour les actes. Pour les contrats de L1 : case à cocher puis « valider » ou « je m'engage » suffirait.
- Moulinette sur R pour signature automatique des contrats des étudiants.

Stand-by du projet car une solution AMUE arrivait.

Zone de streaming

The screenshot shows a Moodle interface for 'Accompagnement à la réussite'. It includes a section for 'Votre contrat' with instructions on how to complete it. Below the instructions, there are five identical boxes, each with a 'Contrat à compléter' button and a 'Déposer votre contrat signé ici' button. Each box also has a note indicating it is not available to all members of the group (e.g., 'Non disponible à moins que : Vous soyez membre de ST DARWIN').

▼ Accompagnement à la réussite Tout replier

Dans le cadre de la loi ORE, nous avons l'obligation de faire signer un contrat de réussite pédagogique à chacun des étudiants de licence. Vous trouverez le contrat à compléter et à déposer signé dans l'espace dépôt ci-dessous.

Announces

▼ Votre contrat

Vous trouverez dans cette section le contrat à compléter, il vous faudra :

1. le télécharger sur votre ordinateur
2. le remplir
3. le signer
4. le déposer signé dans l'espace "Déposer votre contrat signé ici"

Vous recevrez une notification sur votre boîte mail étudiante quand l'enseignant aura également signé votre contrat, vous pourrez le consulter dans l'activité "Déposer votre contrat signé ici" en dessous de votre premier dépôt.

Contrat à compléter

Déposer votre contrat signé ici À faire : Recevoir une note

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de ST DARWIN (caché sinon)

Déposer votre contrat signé ici À faire : Recevoir une note

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de ST NOBEL (caché sinon)

Déposer votre contrat signé ici À faire : Recevoir une note

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de ST INFO (caché sinon)

Déposer votre contrat signé ici À faire : Recevoir une note

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de ST MATH (caché sinon)

Déposer votre contrat signé ici À faire : Recevoir une note

Juin
2024

• **Scène 3 : Le réajustement de la marionnettiste**

DirComp SEE confirme à l'IP que l'UPVD ne prendra pas la solution AMUE ConPeRe dans l'immédiat (paramétrage et usage considérés comme trop lourd par VP CFVU).

DirComp. SEE voyant ses DE au bord de la rupture des charges administratives ne voulait pas rajouter un nouvel outil à prendre en main.

DE connaissent bien Moodle, ont l'habitude de l'utiliser. SEE expérimente donc CPRE sur Moodle.

Passage du contrat sur l'activité Questionnaire.

Activité Questionnaire en guise de contrat :

1. Saisie des identifiants de l'étudiant
2. Présentation des différents articles du règlement général d'accompagnement (bouton radio « j'ai lu cette page »)
3. Cases à cocher pour les modalités pédagogiques
4. Bouton radio pour valider le contrat et saisie de la date

Zone de streaming



L'UPVD, représentée par le Directeur de l'UFR SEE,

Et

NOM Prénom

Date de naissance

Saisir la date à l'aide du sélecteur de date ci-dessous.

Téléphone

Adresse mail de contact personnelle

Adresse mail de contact universitaire (prénom.nom@etudiant.univ-perp.fr)

Formation suivie en 2022/2023 (Baccalauréat / Licence / Autres ...) :

Règlement général d'accueil

Préambule

La Loi Orientation et Réussite des Etudiants (loi ORE) n° 2018-166 du 8 mars 2018 vise à « favoriser la réussite de tous les étudiants » au travers de la mise en place « de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis » lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Page 5

Modalités pédagogiques et rythme de la formation suivie

Choisissez les modalités pédagogiques et le rythme de la formation de votre choix :

- ☐ Licence en 3 ans (classique) sans aménagement
- ☐ T1 : Licence en 3 ans (classique) et suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologiques et disciplinaires
- ☐ Redoublement
- ☐ T2 - 1ère année : Licence en 4 ans AVEC suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire
- ☐ T2 - 1ère année : Licence en 4 ans SANS suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire
- ☐ T2 - 2ème année
- ☐ Redoublement de droit
- ☐ AJAC Licence 1 / Licence 2
- ☐ 3 PE
- ☐ L AS
- ☐ Double inscription (double licence)

En cochant la case **Oui**, le **contrat est considéré comme "Lu et approuvé" par l'étudiant** :

☐ Oui ☐ Non

Renseignez la date de ce jour pour faire valoir la ratification du contrat pédagogique :

Saisir la date à l'aide du sélecteur de date ci-dessous.

CPRE version questionnaire Moodle SEE

Zone de streaming



Options des réponses

Type

Anonyme ou nominatif ?

Les étudiants peuvent voir TOUTES les réponses

Envoyer les notifications de remises

Sauvegarder & Reprendre

répondre une fois seulement

nominatif

Jamais

Non

Oui

Réglages courants

Disponibilité

Numéro d'identification

Imposer la langue

Mode de groupe

Groupement

Rendre disponible, mais invisible sur la page du cours

Ne pas imposer

Groupes séparés

Aucun

Ajouter une restriction de groupe/groupement

Facilité de lecture des résultats pour les DE.

Réglages avancés Questions Feedback Prévis

Résumé Liste des réponses

Ordre normal Ordre ascendant Ordre descendant

Groupes séparés Tous les participants

CONTRAT Tous les participants

L1 DARWIN

L1 INFO

L1 MATH

L1 NOBEL

1 NOM Prénom

Nom

CPRE version Moodle SEE - Paramétrages

Zone de streaming



Contrat d'accompagnement pédagogique



Accompagnement pédagogique
Licence

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisée tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Avant de commencer, cocher la case correspondant à la composante dans laquelle vous êtes inscrit.



Portail L1 DARWIN Accès restreint

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de L1 DARWIN (caché sinon)

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

OBLIGATOIRE

Vous avez l'obligation de signer un contrat de réussite pédagogique lors de votre première année de Licence.

1

Compléter
le contrat

2

Prendre
rendez-vous



Contrat pédagogique pour la réussite étudiante - Portail L1 DARWIN

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Portail L1 Darwin

Année universitaire 2024/2025



Prise de RDV pour les accompagnements Portail L1 DARWIN

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Retour à l'espace [Licences SV et SVT - Infos Générales](#)

Espace Moodle :
vue enseignant

4 sections (Tuiles) pour chaque formation – restriction par
groupes (cohortes) – Activités furtives sur Genially

Zone de streaming

Contrat d'accompagnement pédagogique



Accompagnement pédagogique

Licences 1 SEE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisée tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Avant de commencer, cocher la case correspondant à la composante dans laquelle vous êtes inscrit.



1 section (Tuile) – 2 étapes



Espace Moodle : vue étudiant



Portail L1 DARWIN

x

CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

OBLIGATOIRE

Vous avez l'obligation de signer un contrat de réussite pédagogique lors de votre première année de Licence.

1 Compléter
le contrat

2 Prendre
rendez-vous



Retour à l'espace [Licences SV et SVT – Infos Générales](#)

Zone de streaming

Octobre
2024

- **Scène 1 : La marionnettiste quitte la scène**

VP CFVU demande duplication de l'espace du SEE pour construire un espace qui sera dédié à l'ensemble des L1 de l'établissement.

Écueil : liens du Genially vers activités furtives de l'espace SEE non modifiés : la VP pensait modifier les nouveaux questionnaires dupliqués, mais intervenait sur ceux déjà utilisés par les étudiants de sciences.

- **Scène 2 : Les conseils de la marionnettiste devenue pantin**

VP CFVU sollicite l'IP pour déblocage de l'espace et prendre conseils des paramétrages à appliquer au regard de sa demande puis VP CFVU de nouveau en autonomie sur l'espace.

Départ à la retraite fin nov 24, cet espace reste non abouti.

Zone de streaming



Bienvenue dans le cours dédié à votre contrat de réussite !

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Avant de démarrer, il est impératif de sélectionner votre formation ci-dessous

Vous êtes inscrit

En Sciences
humaines ou
en langues
(LSH)



En Sciences
Exactes et
Expérimentales
(SEE)

En Licence de
Droit ou AES
(SJE)



En Licence
STAPS

En licence
Economie- Gestion
(IAE)



En licence de
catalan (IFCT)

Contrat pédagogique de réussite

1 Compléter
le contrat

Pour compléter votre contrat cliquer sur la vignette à gauche.

Après traitement, votre directeur des études affichera la liste des contrats validés en ligne.

Si votre contrat n'est pas validé, prendre rendez-vous.

Rencontrer votre directeur des études

Cliquez sur "Prendre Rendez-vous" puis réserver un des

Espace Moodle généralisé

Intervention de la VP CFVU :

- Intégration de nombreux Genially
- Choix de groupe pour l'étudiant (par composante)
- 1 questionnaire (le même que celui de l'espace SEE) par composante (sans branchements conditionnels pour les options d'aménagement par formation)

Zone de streaming

• **Scène 3 : La marionnettiste fait son retour**

Janvier
2025

Nouvelle VP CFVU (VP2) - VP2 provoque réunion entre l'IP et la Dir. DFVU.

Commande : reprise de l'espace par l'IP : paramétrage des questionnaires avec des branchements conditionnels, reprise intégrale du contenu du contrat (texte, ordre des pages options de réponses).

Livrable de l'IP :

- Visuels de l'espace refaits
- Choix de groupe pour formation de rattachement
- Accès par restriction en groupe au questionnaire de la composante (6 questionnaires)
- Questionnaires avec branchements conditionnels : question sur la formation de rattachement et renvoie vers aménagements dédiés de la formation.

Zone de streaming



Avant de démarrer, il est impératif de sélectionner votre formation ci-dessous :

Choisissez votre faculté ou institut de rattachement :

- ☒ [Lettres et Sciences Humaines \(LSH\)](#)
- ☒ [Sciences Exactes et Expérimentales \(SEE\)](#)
- ☒ [Sciences Juridiques et Économiques \(SJE\)](#)
- ☒ [Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives \(STAPS\)](#)
- ☒ [Institut d'Administration des Entreprises](#)
- ☒ [Institut Franco-Catalan Transfrontalier \(IFCT\)](#)

 Choix de la licence en LSH
Caché pour les étudiants

 Choix de la licence en SEE
Caché pour les étudiants

 Choix de la licence en SJE
Caché pour les étudiants

 Choix de la licence en STAPS
Caché pour les étudiants


Choix de la licence en LSH
Contrat de réussite étudiante

Cochez la case en face de votre formation, cliquez sur le bouton "Enregistrer mon choix" puis retournez à la page d'accueil en cliquant sur la maison :

Choix	Groupe	Afficher les descriptions
☐	LSH_Licence_Géographie et aménagements	
☐	LSH_Licence_Histoire	
☐	LSH_Licence_Histoire de l'art et archéologie	
☐	LSH_Licence_LEA	
☐	LSH_Licence_Lettres	
☐	LSH_Licence_UICER Anglais	
☐	LSH_Licence_UICER Espagnol	
☐	LSH_Licence_Musicologie et arts visuels	
☐	LSH_Licence_Sociologie	

Espace Moodle :
vue enseignant

Zone de streaming

Article 2 - Caractéristiques de l'accompagnement

Votre profil

L'accompagnement mis en place par le directeur des études prendra en compte votre profil. Merci d'indiquer votre situation en répondant aux questions ci-dessous.

Précisez votre statut :

- ☐ Boursier
- ☐ Non boursier

Souhaitez-vous bénéficier d'une dispense d'assiduité ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Page 4

Question « parent » : position 12 (Dispense d'assiduité → Oui) défini

L'article 3 de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité limite le cas où une dispense d'assiduité peut être accordée.

À quel titre demandez-vous une dispense ?

- ☐ Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;
- ☐ Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au I de l'article L. 121-1 du même code ;
- ☐ Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique mentionné à l'article L. 121-1 du même code ;
- ☐ Étudiants exerçant une activité professionnelle (+ de 15 heures/semaine) ;
- ☐ Étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires ;
- ☐ Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux ;
- ☐ Étudiants engagés dans plusieurs cursus ;
- ☐ Étudiants en situation de handicap ou ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- ☐ Étudiants en situation de longue maladie ;
- ☐ Grossesse ;
- ☐ Étudiants bénéficiant du statut d'artiste ou de sportif de haut niveau.

Modalités pédagogiques et rythmes

Vous pouvez indiquer ci-dessous le rythme de formation et les modalités pédagogiques que vous souhaitez, qui seront soumis à l'accord de la directrice des études :

- ☐ Licence en 3 ans (classique) sans aménagement
- ☐ T1 : Licence en 3 ans (classique) et suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologiques et disciplinaires
- ☐ Redoublement
- ☐ T2 - 1ère année : Licence en 4 ans AVEC suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire
- ☐ T2 - 1ère année : Licence en 4 ans SANS suivi de modules de remédiation et de remise à niveau méthodologique et disciplinaire
- ☐ T2 - 2ème année
- ☐ Redoublement de droit
- ☐ AJAC Licence 1 / Licence 2
- ☐ 3 PE
- ☐ L AS
- ☐ Double inscription (double licence)
- ☐ AJAC Licence 1 / Licence 2 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de première année qui demande à suivre des cours en première et en deuxième année)
- ☐ AJAC Licence 2 / Licence 3 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de seconde année qui demande à suivre des cours en seconde et en troisième année)

Espace Moodle : vue enseignant

Zone de streaming



- **Scène 1 : la préparation de la scène éducative**

Mars
2025

VP2 présente l'espace aux DE pour validation de celui-ci et acter l'entrée en vigueur du dispositif en septembre 2025.

Les ajustements prévus :

- l'étudiant ne doit pas choisir seul sa formation - suppression des choix de groupes
- 1 questionnaire par formation (juste les L1) : 19 questionnaires.
- Questionnaires en accès restreint par groupes
- Inscription en septembre des cohortes synchronisées dans les groupes de rattachement

Zone de streaming





CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANT

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite en place" de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte des besoins des publics étudiants accueillis lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

**CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE**



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)



Contrat de réussite étudiante IAE

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)

Contrat de réussite étudiante



CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement accueilli" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

**CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE**



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)

Contrat de réussite étudiante IAE

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)

Contrat de réussite étudiante IAE

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)

Contrat de réussite étudiante IAE

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (caché sinon)

**CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE**



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Espace Moodle :
vue enseignant

Modification de l'espace :
19 questionnaires.

Zone de streaming



CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

Espace Moodle :
vue étudiant

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

zone de streaming

Scène 2 : le clap de validation

Mai
2025

Nouveau VP CFVU (VP3) - Tuilage du dossier - Nouvelle réunion avec VP3, Dir. DFCU, IP et DE.

Décisions :

- Demande d'un DE : disposer d'une vue allégée (voir uniquement son questionnaire).
- Validation définitive du format du cours par les DE.
- IP dans l'attente des aménagements spécifiques pour saisie des derniers contrats.

Zone de streaming





CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés" pour les étudiants publics accueillis lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)



Contrat de réussite étudiante IAE

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

Contrat de réussite étudiante



CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés" pour les étudiants publics accueillis lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annonces

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

1. Contrat de Réussite Étudiante (CRE)

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

2. Contrat de Réussite Étudiante (CRE) - IAE

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

3. Contrat de Réussite Étudiante (CRE) - IAE et accompagnement

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Espace Moodle :
vue gestionnaire

Vue de l'espace de
cours de l'IP (tous les
questionnaires).

Zone de streaming

Contrat de réussite étudiante



Tout régler



CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE

La loi Orientation et Réussite des Étudiants (loi ORE) n°2018-166 du 8 mars 2018 vise à "favoriser la réussite de tous les étudiants" au travers de la mise en place "de dispositifs d'accompagnement pédagogique et de parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis" lors de l'entrée dans l'enseignement supérieur.



Annexes

Vous allez signer votre contrat de réussite !

La procédure nécessite, au plus, trois étapes :

1. Vous renseignez le questionnaire.
2. Si votre directeur des études valide le contrat, la procédure s'arrête, le contrat est signé.
3. Dans le cas contraire, un RDV avec votre directeur des études sera fixé afin d'amender le contrat.

**CONTRAT DE
RÉUSSITE
ÉTUDIANTE**



Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).



Contrat de réussite étudiante IAE

À noter : l'étudiant doit soumettre ce questionnaire pour compléter l'activité.

Indisponible, mais sera affiché sur la page de cours.

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et VALIDÉ

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de IAE_Licence_Economie gestion (coché sinon)

Espace Moodle : vue enseignant

Vue de l'espace de cours de l'enseignant :

- rôle étudiant dans le cours
- enseignant inscrit dans le groupe de rattachement de la discipline
- droit enseignant donné dans le questionnaire

Zone de streaming



Acte 3 : La concertation élargie : les péripéties commencent

Saisie des aménagements spécifiques pour chaque formation.

Modalités pédagogiques et rythmes de la formation suivie

Vous pouvez indiquer ci-dessous le rythme de formation et les modalités pédagogiques que vous souhaiteriez, qui seront soumis à l'accord des directeurs des études :

☐ Licence en 3 ans (classique) sans aménagement

☐ 3 PE

☐ L. AS

☐

Licence en 4 ans, bloc « Chimie » : suivi de modules de remise à niveau méthodologique et disciplinaire fortement conseillé (T2 - 1^{re} année) : Matières à suivre au S1 : Chimie 1 : bases de chimie et équilibres / TP chimie S1 / Structure de la matière / Outils mathématiques pour les sciences physiques 1 (OMSP 1) / Outils numériques pour les sciences physiques 1 (ONSP 1) --- Matières à suivre au S2 : Chimie 2 : chimie générale, organique et des solutions / TP chimie S2 / Outils mathématiques pour les sciences physiques 2 (OMSP 1) / Fonctions de plusieurs variables / Visite en laboratoire

☐

Licence en 4 ans, bloc « Physique » : suivi de modules de remise à niveau méthodologique et disciplinaire fortement conseillé (T2 - 1^{re} année) : Matières à suivre au S1 : Physique 1 : mécanique du point / Physique 2 : électromagnétisme / Outils mathématiques pour les sciences physiques 1 (OMSP 1) / Outils numériques pour les sciences physiques 1 (ONSP 1) --- Matières à suivre au S2 : Physique 3 : thermodynamique / Physique 4 : oscillateurs / TP physique 2 (OMSP 1) / Fonctions de plusieurs variables / Visite en laboratoire

☐

Licence en 4 ans (T2 - 2^{ème} année) : suivi de modules de remise à niveau méthodologique et disciplinaire fortement conseillé (T2 - 2^{ème} année) : Matières à suivre : toutes les matières non suivies lors de la première année ainsi que les TD et TP de L1 sont prioritaires sur tout enseignement de L2. En cas de recouvrement, les TD et TP de L1 sont prioritaires sur tout enseignement de L2. En cas de recouvrement, les TD et TP de L1 sont prioritaires sur tout enseignement de L2.

☐

AJAC Licence 1 / Licence 2 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de première année qui demande à suivre des cours en première et en deuxième année) : La validation des matières restantes en 1^{re} année est prioritaire sur tout enseignement de L2. En cas de recouvrement, les TD et TP de L1 sont prioritaires sur tout enseignement de L2. En cas de recouvrement, les TD et TP de L1 sont prioritaires sur tout enseignement de L2.

Modalités pédagogiques et rythmes de la formation suivie

Vous pouvez indiquer ci-dessous le rythme de formation et les modalités pédagogiques que vous souhaiteriez, qui seront soumis à l'accord de la directrice des études :

☐

AJAC Licence 1 / Licence 2 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de première année qui demande à suivre des cours en première et en deuxième année) : L'étudiant suit en priorité les cours de LEA1 pour lesquels il a été défaillant aux examens

☐

AJAC Licence 2 / Licence 3 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de seconde année qui demande à suivre des cours en seconde et en troisième année) : L'étudiant suit en priorité les cours de LEA2 pour lesquels il a été défaillant aux examens

Modalités pédagogiques et rythmes de la formation suivie

Vous pouvez indiquer ci-dessous le rythme de formation et les modalités pédagogiques que vous souhaiteriez, qui seront soumis à l'accord de la directrice des études :

☐ Licence en 4 ans SANS suivi de modules de remise à niveau méthodologique et disciplinaire (T2 - 1^{re} année)

☐ Licence en 4 ans SANS suivi de modules de remise à niveau méthodologique et disciplinaire (T2 - 2^{ème} année)

☐

AJAC Licence 1 / Licence 2 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de première année qui demande à suivre des cours en première et en deuxième année)

☐

AJAC Licence 2 / Licence 3 (étudiant n'ayant pas validé toutes ses UE de seconde année qui demande à suivre des cours en seconde et en troisième année)

Zone de streaming



- **Scène 3 : le tour de scène des modifications**

1. La Directrice DFVU sur le départ -> plus de suivi ni de relance des DE. L'IP relance les DE pour validation des saisies et recueil des aménagements manquants.
2. Réception de demandes de modifications à opérer sur les contrats (demandes d'ajouts de textes, de fonctionnalités, de réalisation de tutoriels.)
3. Sollicitation du VP pour avis sur les modifications demandées (VP ok, Dir. DFVU rappelle avant son départ que "CDC validé")

→ **Rajout de la fonctionnalité du dépôt de justificatifs pour les dispenses (Activité Devoir) pour deux formations qui en ont fait la demande.**




Prévisualisation de la saisie du contrat

Avant de saisir votre contrat, nous vous proposons une prévisualisation vidéo de toutes les étapes par lesquelles vous allez passer lors de votre saisie.

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de **SJE_Licence_AES** (caché sinon)

CONTRAT DE RÉUSSITE ÉTUDIANTE


Pour compléter votre contrat, cliquer [ICI](#).

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de **SJE_Licence_AES** (caché sinon)


Contrat de réussite étudiante SJE AES
L'étudiant doit soumettre ce questionnaire pour compléter l'activité

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

Contrat de réussite étudiante

Année universitaire 2025/2026

FAIT et validé

Non disponible à moins que : Vous soyez membre de **SJE_Licence_AES** (caché sinon)


Document joint AES

Disponible, mais pas affiché sur la page de cours

[Tutoriel](#) demandé pour présenter contrat avant saisie

Activité Devoir réceptionnant les justificatifs des étudiants, uniquement accessible par l'enseignant (rôle enseignant dans cette activité)

Zone de streaming



Questionnaire Paramètres **Réglages avancés** Questions Feedback Plus ▾

▼ Options d'envoi du questionnaire

URL

- OU -
Page de confirmation

Titre

Corps de texte

1 A B I [icônes]

Pour toute demande de dispense d'assiduité pour raison **professionnelle, associative**, ou pour **sport de haut niveau**, veuillez déposer votre justificatif avec les **jours** et **heures** de travail (ou d'entraînement) précis dans cet espace de dépôt :

 [Lien vers espace de dépôt](#)

IMPORTANT : Le dépôt de ce justificatif ne valide pas automatiquement la demande de dispense d'assiduité, elle est en attente de validation par les responsables.

Courriel

 requis

Activité furtive Devoir placée dans les réglages avancés du questionnaire.

L'étudiant doit obligatoirement soumettre son contrat avant de pouvoir déposer son justificatif.

Zone de streaming

• **Scène 4 : La généralisation à l’affiche : le théâtre des demandes**

Juin
2025

IP invitée à une réunion de DirComp et VPs pour autre projet à présenter.

La question de la réception des justificatifs est abordée → présentation du processus pour Droit et AES.

Les ajustements prévus :

- VP3 demande la généralisation de la commande à toutes les formations.
- L’IP demande aux DirComp de relancer leur DE pour validation des contrats saisis et envoi des informations initiales jamais reçues.
- La question des inscriptions a été laissée au choix de la composante : soit DE soit Sco. L’IP inscrira et formera les gestionnaires de scolarité.

Zone de streaming



Juin
2025

Expérimentation validée par les DE et le DirComp. de SEE sur 24/25 pour les ≈ 450 L1. La composante souhaite aller plus loin dans le déploiement du projet :

- Un gestionnaire administratif va récupérer la mission de vérification des signatures de contrats (vérification 1/semaine ou 1 à 2/semaine ; relance des étudiants et vérification entre les informations de Parcoursup et le contrat). **Objectif** : libérer les DE pour réaliser leur véritable mission = suivi des étudiants.
- Généralisation du modèle aux 3 années de Licence et garder un historique des contrats dans l'espace Moodle.

L'IUT n'a pas été associé au processus initial et souhaite disposer du même espace.

Zone de streaming



Constats :

- L'innovation « pédagogique » est un **processus cyclique et itératif**, impliquant des phases d'émergence, d'expérimentation, d'institutionnalisation et de régulation [1], le projet ici n'y échappe pas : Genèse / Concertations / Généralisation. Les innovations « pédagogiques » sont rarement linéaires ; elles s'adaptent aux contraintes contextuelles et aux retours des acteurs. [2]
- **Engagement** dans le **changement** facilité par la connaissance de Moodle, appropriation aisée de l'outil. « *Il importe que les personnes puissent s'inscrire dans une posture pour s'approprier le changement comme une réponse pertinente à un problème rencontré ou à un besoin d'amélioration. L'engagement dans le changement peut alors commencer par l'appropriation et l'adoption de nouveaux outils (Portante, 2007) et de nouvelles connaissances.* » [1]



Constat :

- Selon Bertrand (2014), « le **numérique est un facteur puissant**, un catalyseur, pour engager un processus de transformation »[3]. Le choix de **Moodle** comme média d'apprentissage détourné de par sa multifonctionnalité, a été un levier d'essaimage à l'échelle de l'établissement. La définition même du « média d'apprentissage » de Moodle ne se limite pas à la simple transmission de l'information. [4]
- Le rôle de l'IP non clairement défini dès le départ a rajouté de la complexité au projet et renforce la nécessité d'une gestion adaptée des projets et ce besoin en flexibilité des IP [5].

Zone de streaming



Piste d'amélioration :

Cahier des charges pour : identifier les acteurs et rôles de chacun, définir une commande claire, des dates de livrables...

Réflexions en suspens :

- Peut-on véritablement se tenir à un CDC fixe avec des acteurs politiques qui changent ?
- Un retour étudiant aurait-il été pertinent ? L'IP le pense, le DirComp SEE non.
- Pas certaine de la pertinence d'un espace commun à l'échelle de l'établissement ?

Zone de streaming



Besoin d'éclaircissements ?

Envie de partager vos pratiques sur ce sujet ?



Zone de streaming

Bibliographie

- [1] Christelle Lison, Denis Bédard, Chantale Beaucher et Denis Trudelle, « De l'innovation à un modèle de dynamique innovationnelle en enseignement supérieur », Revue internationale de pédagogie de l'enseignement supérieur [En ligne], 30(1) | 2014, mis en ligne le 07 avril 2014, consulté le 13 mars 2025. URL : <http://journals.openedition.org/ripes/771> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ripes.771>
- [2] Adel Ben Youssef, Walid Hadhri, « Les dynamiques d'usage des technologies de l'information et de la communication par les enseignants universitaires : Le cas de la France », Réseaux, 155 | 2009, mis en ligne en 2009, consulté le [date de consultation]. DOI : <https://doi.org/10.3917/res.155.0023>
- [3] Paquelin, D. et Chantal, M. (2019). Enseignement supérieur et numérique : un changement paradigmatique. Éducation Permanente, 219(2), 71-81. <https://doi.org/10.3917/edpe.219.0071>.
- [4] Josianne Basque. Une réflexion sur les fonctions attribuées aux TIC en enseignement universitaire. Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire, 2005, 2 (1), pp.30-41. (<[edutice-00086399](https://doi.org/10.3917/edpe.219.0071)>)
- [5] ANSTIA. (2025). Le lien particulier des ingénieurs et conseillers pédagogiques avec les projets et le soutien aux changements (Partie 1 : en quoi consiste ce lien ?). Paris : ANSTIA.

Zone de streaming



CPER à l'université de Perpignan

Morgane Almerge - Ingénieure pédagogique



morgane.almerge@univ-perp.fr



Zone de streaming